

50 cents l'heure d'augmentation à la Sorel Industries

Fin de la grève mardi dernier par la signature d'une convention collective de trois années - Vote unanime pour accepter les termes de la convention - Le salaire de base passe de \$1.20 à \$1.61 plus 9 cents en bénéfices marginaux - Rétroactivité au 10 octobre 1957 pour toutes les heures travaillées

Le Syndicat de l'Industrie Métallurgique de Sorel qui groupe présentement environ 250 employés de la Sorel Industries ainsi que la compagnie du même nom ont conclu une convention collective de travail d'une durée de trois années qui prévoit une hausse de salaire de base de 41 cents l'heure en plus d'une augmentation de neuf cents l'heure en divers bénéfices marginaux.

Les deux parties ont également convenu que la rétroactivité serait payable à compter du 10 octobre 1957, pour toutes les heures travaillées, que les employés soient actuellement sur la liste de paie ou non, au taux de huit cents l'heure.

Pour le règlement de la grève, la compagnie a également accepté que la moitié des bénéfices de vacances soit payée en même temps que la rétroactivité et que les employés aient en outre le droit de travailler pendant leurs vacances, ce qui veut dire que la période de grève sera raccourcie de deux ou trois semaines pour les employés.

L'on sait que cette grève qui durait depuis le 19 novembre dernier immobilisait environ 250 employés de la Sorel Industries.

Salaires et heures de travail

Les principaux avantages obtenus portent sur les salaires et les heures de travail. Une augmentation de 10 cents l'heure à compter du 1er janvier 1959 dont 8 cents sont rétroactifs au 10 octobre 1957 a été accordée; le 1er février 1959, une autre augmentation de 2 cents l'heure qui servira à l'amé-

lioration du plan d'assurance-hospitalisation; le 1er janvier 1960, une augmentation de 12 cents l'heure entrera en vigueur; le 1er septembre 1960, il y aura une réduction de la semaine de travail de 45 à 42½ heures avec 6 p. 100 de compensation, ce qui portera le taux de base à \$1.51; le 1er janvier 1961, une autre diminution de la semaine de travail de 42½ à 41¼ avec 3 p. 100 de compensation et finalement, une diminution semblable, le 1er septembre 1961 pour porter le salaire de base à \$1.61 pour une semaine de travail de 40 heures.

Autres avantages

La clause d'ancienneté a été améliorée, le retour au travail se fera sans discrimination tandis que la compagnie et le syndicat se sont engagés à faire la classification des tâches pendant la durée de la convention.

Le retour au travail s'effectuera dans les cinq jours suivant l'entente tandis que les parties ont convenu d'une formule de sécurité syndicale comprenant l'atelier syndical imparfait.

La clause des vacances a été améliorée et les travail-

(Suite à la page 2)

M. Roger Mathieu à Plessisville, le 22

Les syndiqués de Plessisville sont à compléter leurs préparatifs pour faire de la journée du dimanche, le 22 février, une grande journée syndicale alors qu'ils recevront MM. Roger Mathieu et Jean Marchand, respectivement président et secrétaire de la CTCC.

Le conseil régional des syndicats de Plessisville s'est assuré, en outre, la présence de M. André Roy, de Québec, président du conseil central des syndicats de Québec, de M. Fernand Jolicoeur, de Québec, directeur du service de l'éducation de la CTCC, de M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier du conseil central des syndicats de Montréal, de M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier du conseil central des syndicats de Québec.

Le programme des activités de

cette journée syndicale comprendra une réunion de tous les syndiqués de Plessisville, qui aura lieu à la salle de réception du collège St-Edouard.

A l'issue de cette réunion, MM. Roger Mathieu et Jean Marchand seront reçus à 5 heures à l'hôtel de ville, par les autorités municipales et seront invités à signer le livre d'or de la ville.

En soirée, une assemblée publique sera tenue dans la grande salle du deuxième étage de l'hôtel de ville.



Vol. XXXV — No 3

Ottawa, 6 février 1959

La grève des réalisateurs :

POUR UNE GREVE DE PRINCIPE ET UN REGLEMENT SERIEUX

Les deux parties convoquées à Ottawa, mercredi.

Au moment d'aller sous presse mercredi, les représentants du Syndicat des réalisateurs de Radio-Canada et ceux de Radio-Canada sont en pourparlers à Ottawa. Rien n'a encore transpiré des délibérations en cours. Nous avons toutefois appris que les représentants des parties ont été convoquée par M. Egan Chambers, député fédéral de St-Laurent-St-Georges, circonscrip-

tion électorale dans laquelle sont situés les immeubles de Radio-Canada à Montréal.

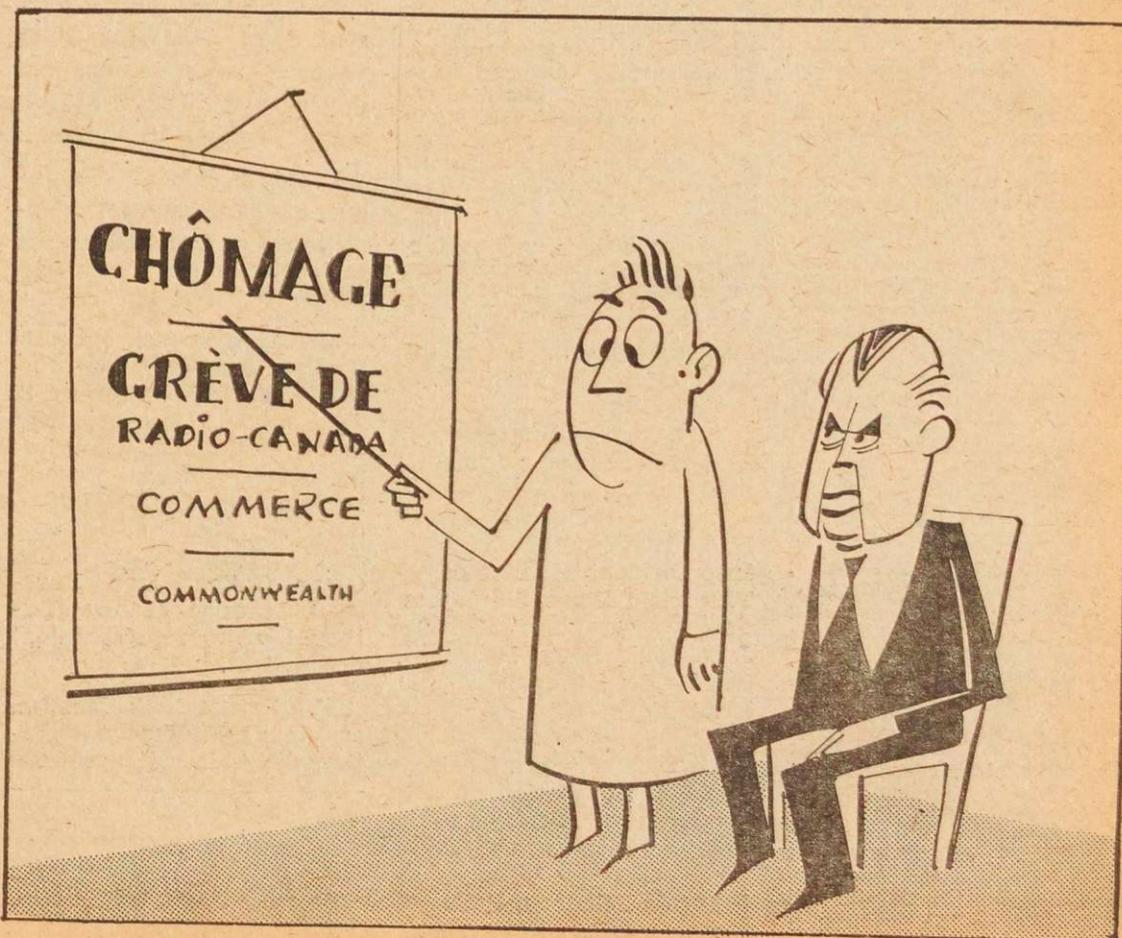
Des représentants syndicaux nous ont confié qu'ils espèrent que cette intervention "officieuse" du gouvernement, aura les effets désirés.

Entre temps, le Syndicat des réalisateurs ainsi que les organismes qui les appuient dans cette grève ont publié un mémoire de vingt pages

dans lequel ils font l'historique de la grève, examinent l'aspect légal de la question et réaffirment leurs positions sur le droit d'association des réalisateurs dans un syndicat de cadres.

Les réalisateurs, lit-on dans ce mémoire, font une grève de principe et ils veulent un règlement sérieux. Puisque Radio-Canada s'acharne à ne pas régler le

(Suite à la page 2)



DIEFENBAKER — "J'vois seulement la ligne d'en bas . . ."

Pour une grève de...

(Suite de la page 1)

problème, il faut que le Parlement fasse son devoir.

La grève des réalisateurs, personne ne le nie, est une grève de principe. Il s'agit uniquement de savoir si Radio-Canada va respecter ou nier le droit des réalisateurs à s'associer entre eux, à négocier collectivement, de manière efficace, sur leurs conditions d'emploi et de travail, à signer avec la Société une convention collective.

On aura tout de suite compris qu'une grève de principe pose un problème particulier, comparée, par exemple, à une grève d'intérêts. Il est facile, sur la somme d'une augmentation de salaire, de faire des compromis, comme il l'est aussi de négocier par concessions mutuelles une question de bénéfices marginaux: fonds de pension, prime d'équipe, échelle mobile accordée aux variations du coût de la vie, etc.

Sur un principe aussi fondamental que le droit de s'associer et de négocier efficacement, les compromis ne peuvent guère toucher que les modalités: reconnaissance immédiate ou à retardement, formes particulières de la convention collective, etc.

Mais sur le fond de la question, la réponse de l'employeur doit fatalement être positive (Oui, je vous reconnais) ou négative (Je refuse de vous reconnaître). Jusqu'ici, la réponse de Radio-Canada est restée négative. En dépit de déclarations répétées, jamais la Société n'a accepté de reconnaître pour les réalisateurs une Association authentique, c'est-à-dire libre de ses mouvements et de ses affiliations, dotée des moyens essentiels à une négociation efficace.

Il est pourtant clair que la Société, libre elle-même de régler seule ses rapports avec ses employés, a tout pouvoir d'accorder la reconnaissance volontaire que lui demande l'Association des Réalisateurs. Plusieurs ministres l'ont répété: la question regarde en premier lieu Radio-Canada et les autorités de la Société sont en état de prendre là-dessus toute décision susceptible de régler le conflit.

Il est non moins clair, cependant, que la Direction de Radio-Canada ne veut pas se prévaloir de ses pouvoirs et préfère, pour des raisons difficiles à définir, laisser traîner en longueur un différend extrêmement nuisible à ses réseaux français et à ceux qui les animent.

Le Gouvernement peut-il, en pareil cas, intervenir par son ministre du Travail?

Contre une telle intervention, cent fois suggérée depuis trois semaines, le Gouvernement s'est défendu avec vigueur. Plusieurs ministres ont mis de l'avant, pour justifier cette abstention, l'indépendance de la Société, par rapport au Gouvernement, et le danger qu'il y a à intervenir dans les affaires internes d'une Société de la Couronne.

En apparence, l'objection est redoutable. Les réalisateurs sont les premiers à revendiquer l'indépendance de la Société qui les emploie. La liberté de Radio-Canada par rapport au pouvoir exécutif leur tient à coeur com-

me à tous les citoyens clairvoyants.

Il faut éviter toutefois de confondre deux types d'intervention très différents l'un de l'autre.

Que le Gouvernement évite de s'immiscer dans la politique de Radio-Canada, dans sa programmation; que les ministres s'abstiennent d'intervenir à Radio-Canada pour inspirer une "ligne de pensée", pour manipuler l'information, pour favoriser des personnes et en ostraciser d'autres, cette abstention est non seulement louable mais indispensable. Le jour où Radio-Canada accepterait ce type d'intervention, ses réseaux deviendraient de purs outils de propagande et la Société perdrait tout crédit auprès de l'opinion canadienne.

Aussi n'est-ce pas ce type d'intervention que réclame l'opinion publique. Tout ce qu'on demande aux ministres, et plus particulièrement à M. Starr, ministre du Travail, c'est d'intervenir comme médiateur, comme conciliateur. Rien ne s'oppose à une telle intervention. Le Ministre a mandat pour le faire même quand il s'agit de différends entre compagnies privées et leurs employés. La loi l'y autorise par son article 56, Par. 1.

Nous posons donc la question au Gouvernement: si la loi autorise le ministre du Travail à intervenir comme conciliateur dans un différend entre une entreprise privée et ses employés, n'est-il pas à plus forte raison possible pour le même ministre d'offrir ses services de conciliation pour régler un différend entre une Société de la Couronne et ses employés?

Au point où nous en sommes, cette intervention s'impose. Non seulement personne ne pourra y voir l'exercice d'une influence indue mais au contraire, le public comprend de moins en moins que le Parlement refuse de remplir un rôle essentiel à sa fonction; on commence même de se demander quelles raisons secrètes inspirent une inaction dont les conséquences néfastes sont évidentes pour chacun.

Puisque Radio-Canada s'acharne à ne pas régler, la parole est au Parlement. Il faut réclamer qu'il fasse son devoir.

Fernand Quirion, Président, Association des Réalisateurs

Jean Ducape, Président, Union des Artistes Lyriques et Dramatiques

Lise Langlois, Prés. locale, International Alliance of Theatrical Stage Employees

Jean-Louis Roux, Président, Société des Auteurs Dramatiques

René Lessard, Prés. local, National Association of Broadcasting Employees and Technicians

François Péladéau, Prés. local, American Newspaper Guild.

"DIFFICULTES TEMPORAIRES" . . . A QUEBEC



Un groupe d'artistes de la radio et de la télévision lors de l'émission du programme "Vie Ouvrière" dont l'animateur est M. Philippe Girard, au poste de télévision de Québec, dimanche soir dernier. On remarque, de gauche à droite, MM. Philippe Girard, organisateur de la CTCC; Mlle Fernande Chouinard, Pierre Valcour, Jean-Louis Roux, Marjolaine Hébert, Charles Dumas et Marcel Dubé. Le même soir, les artistes ont présenté leur programme "Difficultés temporaires" au Colisée de Québec et ils ont attiré une foule de plus de 8,000 personnes. Lors de l'émission "Vie Ouvrière", les artistes ci-haut mentionnés ont expliqué les raisons de la grève qu'ils poursuivent présentement.

50 cents l'heure

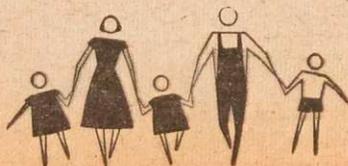
(Suite de la page 1)

leurs qui comptent plus de cinq années de service jouiront d'une demi-journée de vacance payée de plus par année pour atteindre trois semaines après 15 années.

Il est également entendu que les contremaitres n'auront pas le droit d'effectuer du travail réservé aux employés payés à l'heure.

MM. Gérard Picard, président de la Fédération Nationale de la Métallurgie; S. Ted Payne, vice-président de la section des chantiers maritimes; Alfred Pednault, représentant de la CTCC à Sorel et Lucien Demers, Adélarde Leroux, René Kane, Oscar Gallen, Jean Rousseau, Maurice Jean et Arthur Demers représentaient le syndicat.

M. Fernand Villeneuve, assisté de M. Lucien Pelletier, dirigeait cette grève.



Les mineurs d'amiante protestent contre l'attitude de Radio-Canada

Le Syndicat National de l'Amiante d'Asbestos vient de faire parvenir une lettre au Ministre du Travail, l'hon. M. Starr, protestant énergiquement contre la décision de Radio-Canada de refuser aux réalisateurs le droit de se grouper en une association de leur choix.

Le syndicat des mineurs réclame l'intervention immédiate du gouvernement fédéral.

Voici le texte de la lettre adressée à l'hon. M. Starr :

14 janvier 1959

Honorable M. Starr,
Ministre du Travail,
Chambre des Communes,
Ottawa.
Honorable Ministre,

Notre Association désire protester énergiquement contre la décision arbitraire de Radio-Canada qui refuse aux réalisateurs de la Télévision de Montréal, le droit de s'associer dans le Syndicat de leur choix et de négocier un contrat collectif de travail.

Il est inconcevable qu'une régie d'Etat comme Radio-Canada viole un des droits fondamentaux des citoyens, à savoir le droit d'association.

Notre Association ne peut admettre que le Gouvernement Fédéral tolère ou encourage une telle attitude de la part d'une société qui est la propriété du peuple canadien. Par conséquent, nous réclapons une intervention immédiate du Gouvernement Fédéral dans ce sens.

Nous osons croire que vous prendrez notre demande en considération, et nous nous soucrivons,

Vos tout dévoués,

Syndicat National de l'Amiante d'Asbestos Inc.
par: Jean-Jacques Lafontaine,
Secrétaire-trésorier.

CHICOUTIMI-NORD PUNIT SES EMPLOYES QUI ONT GAGNE 40 CENTS L'HEURE A L'ARBITRAGE

Le conseil de ville de Chicoutimi-Nord, dirigé par un médecin, M. le maire Roch Boivin, a commencé à mettre en pratique des mesures punitives à l'égard des employés de la Cité qui n'ont fait que se servir de leur droit d'aller à l'arbitrage.

Par exemple, certains travailleurs sont forcés au chômage, un contremaître qui, ni de près ni de loin, n'a été mêlé au syndicat, a été congédié. Le maire et un échevin se chargent de le remplacer à la direction des travaux publics.

Un communiqué émanant du Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean ajoute que la population de Chicoutimi-Nord est révoltée d'une telle façon d'agir. Des réunions orageuses se sont déroulées au conseil municipal et tout laisse prévoir que la situation s'aggravera durant les prochains mois à moins d'un changement d'attitude du conseil qui fait preuve d'un antisyndicalisme éhonté.

C'est le contenu d'une sentence arbitrale unanime qui a mis le feu aux poudres. En effet, une décision arbitrale rendue en fin de décembre dernier, donnait gain de cause aux employés.

Le tribunal présidé par le juge Albert Dumontier, assisté de M. René Bélanger, arbitre syndical et le maire Jos. C. Lévesque de Bagotville, rendait une sentence unanime.

Le tribunal accordait une augmentation de 40 cents l'heure et réduisait la semaine de travail de trois heures. Le salaire du journalier passait de \$1.00 l'heure à \$1.40 tandis que celui des autres employés passait à \$1.60.

Le tribunal accordait aussi de nombreux autres avantages au chapitre du surtemps, d'un plan d'assurance, du coût de la vie, de la semaine de travail et de des vacances, des congés payés, la rétroactivité.

Une somme de \$13,600 a été payée jusqu'ici en rétroactivité tandis qu'une vingtaine de griefs ont été soumis, dont plusieurs se rapportent également à la rétroactivité.

Le syndicat a également obtenu l'atelier syndical imparfait et l'application de l'ancienneté dans les cas de mises-à-pied et de réembauchage.

Les emplois d'hiver à petit salaire?

Selon la PRESSE CANADIENNE, une résolution adoptée la semaine dernière par la Canadian Construction Association demande aux travailleurs syndiqués d'apporter des "contributions" à la campagne des emplois d'hiver.

La nature définitive de ces "contributions" n'a pas été expliquée dans la résolution, mais d'après les discussions qui se sont poursuivies, il appert que l'on voudrait que les travailleurs acceptent des baisses de salaire durant la campagne des emplois d'hiver.

Pour sa part, M. J. Armand Bouchard, de Granby, échevin de la Cité et président de la campagne des emplois d'hiver, y est allé directement.

Les ouvriers spécialisés, conseille-t-il, devraient réduire leurs prix pendant la période de l'hiver alors que le chômage atteint un grand nombre de travailleurs.

Les représentants syndicaux de la région lui ont fait justement remarquer que leurs salaires n'ont pas encore réussi à leur valoir un standard de vie convenable, qu'ils perdent souvent du temps par suite des sursauts de la température, que les marchands, les fournisseurs, les professionnels n'ont pas annoncé leur intention de réduire leurs prix.

La crise s'aggravera pour nous, disent les travailleurs, si nous acceptons des baisses de salaire et si nous devons payer le même prix pour ce dont nous avons besoin.

Loin d'améliorer la situation, une baisse de salaire viendrait encore la rendre plus compliquée.

Augmentation des salaires à l'hôpital St-Eusèbe de Joliette

Un groupe important d'employés de l'Hôpital St-Eusèbe de Joliette bénéficieront de meilleures conditions de travail et leurs salaires seront augmentés.

Le Syndicat Catholique et National des Employés des institutions religieuses, groupant les infirmiers, les hommes de service, les chauffeurs de bouilloire, hommes de métier et assistant-hommes de métier, filles de ménage, employés de bureau, gardes-bébés, vient de s'entendre sur les termes d'un nouveau contrat.

Les employés par cette nouvelle entente, voient leurs conditions de travail et salaires améliorés de la façon suivante:

1. Augmentation des échelles de salaires de \$3.00 par semaine la première année du contrat.

2. Une autre augmentation des échelles de \$3.00 par semaine la deuxième année du contrat.

3. Augmentation minimum pour tous les employés de \$3.00

par semaine la première année du contrat.

4. Une autre augmentation minimum de \$3.00 par semaine la deuxième année du contrat.

5. Réouverture sur la diminution des heures de travail le 15 janvier 1960.

Tous les avantages de la première année du contrat sont rétroactifs au 13 octobre 1958.

La deuxième année du contrat commence le 13 octobre 1959.

Il est à noter également que les échelles de salaires des employés de bureau et des gardes-bébés furent réajustées;

Conclusions :

Les négociations, malgré les difficultés rencontrées, furent toujours des plus cordiales et animées d'un désir sincère de parfaite compréhension de part et d'autre.

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Attitude de l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc dénoncée

Lors de l'assemblée générale du 2 février, où plus de 150 syndiqués de l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc étaient présents, l'agent d'affaires du Syndicat des Employés d'Hôpitaux de Montréal, Marcel Lanouette, exposa aux membres la situation par rapport à l'arbitrage en cours pour le renouvellement de la convention collective de travail.

Le système d'arbitrage actuel dans les Services Publics n'a aucun sens, dit-il, car seulement de la volonté d'une des parties en cause, l'arbitrage peut prendre des semaines et des semaines avant de rendre une sentence et cela toujours au détriment des travailleurs. L'employeur, dans le cas actuel, retarde indûment les procédures du tribunal.

Cette assemblée était présidée par le vice-président de la section des syndiqués de l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc, M. Ernest Auclair, à la place du président, M. L.-G. Bélanger, actuellement allié pour cause de maladie.

Tous les officiers du Syndicat étaient présents: le président, Gratien Leblanc; le vice-président, Albert Deschesnes; la secrétaire, Jeanne Duval; l'assistant-secrétaire, Emile Riel et le trésorier, Hector Laurent. L'avis technique de la Fédération des Services Hospitaliers, M. Jacques Archambault, était aussi présent et adressa la parole aux syndiqués. Plusieurs sections du Syndicat étaient représentées par des syndiqués de différents hôpitaux, soit Hôtel-Dieu de St-Jérôme, Notre-Dame, Hôtel-Dieu de Montréal, St-Joseph de Lachine, Général de Verdun, Pasteur et Sacré-Coeur de Cartierville.

Les syndiqués étaient très mécontents des lenteurs imposées

par l'arbitre patronal du tribunal d'arbitrage institué pour régler le cas de deux congédiements faits à l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc, le 23 juin dernier, et le cas de la convention collective de travail expirée le 1er avril dernier.

Voici la teneur de la résolution votée à l'unanimité à cette assemblée:

Attendu que la première séance du tribunal d'arbitrage fixée le 20 novembre dernier fut remise au 12 janvier 1959, sur demande de l'arbitre patronal;

Attendu que la deuxième séance fixée le 28 janvier fut remise "sine die" sur demande de l'arbitre patronal;

Attendu que de l'aveu même de l'avocat de l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc disant que ses services avaient été retenus seulement le 11 janvier 1959 pour les deux arbitrages en cours;

Attendu que la formation du tribunal remonte en août 1958;

Le Syndicat blâme énergiquement les autorités de l'hôpital qui empêchent, sans aucune raison, le tribunal de siéger sur les deux conflits très importants pour les employés;

Le syndicat blâme les autorités de l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc d'entretenir parmi les employés des propos qui ont pour but de jeter du discrédit sur les officiers et les chefs du Syndicat, laissant croire que c'est la faute du Syndicat s'il y a des retards;

Le Syndicat demande au Ministère du Travail de voir à ce que le tribunal d'arbitrage siège dans le plus bref délai possible.

Shawinigan

A la suite d'élections syndicales tenues dernièrement, l'Exécutif du Syndicat National des Employés du Carborundum de Shawinigan est maintenant composé comme suit: MM. Martial Laforest, président; Jean-Louis Lavergne, vice-président; Roland Désaulniers, secrétaire; Roger Vermette, sentinelle.

ARVIDA

Les dernières élections du Syndicat du Chemin de fer Roberval-Saguenay ont donné les résultats suivants: MM. Laurier Fortin, président; Maurice Dallaire, 1er vice-président; Maurice Boucher, 2e vice-président; Paul Bouchard, secrétaire-correspondant; Yvon Deschamps, trésorier; Marcel Gaudreault, Georges-Etienne Duchesne et Edmond Beaulieu, directeurs; Joseph Tremblay, sentinelle.

SHERBROOKE

M. Donat Gauthier a été réélu dernièrement président du Conseil central de Sherbrooke lors d'élections tenues sous la présidence de M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires; M. Maurice Guertin agissait comme secrétaire d'élections. Les autres officiers élus sont les suivants: MM. Jean-Jacques Lafontaine (Asbestos), 1er vice-président; Florent Boisvert (Sherbrooke), 2e vice-président; Oscar Fournier (East-Angus), secrétaire; Jean-C. Lussier (Sherbrooke), trésorier; Yvan Sylvain (Magog), sentinelle; Philippe Cloutier (Windsor Mills); Gérard G. Roy (East-Angus) et Réal Bouchard (Coaticook) ont été élus directeurs.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur: FERNAND BOURRET
Intérimaire: GERARD PELLETIER

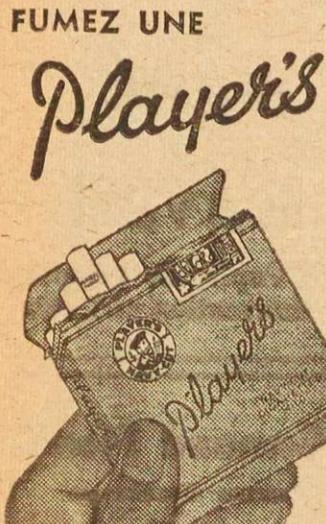
Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal • DU. 7-3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

39 IMPRIMERIE DES ALIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa



LA CIGARETTE LA PLUS DOUCE, LA PLUS SAVOUREUSE !

Le conflit de la Griffin Steel de St-Hyacinthe

A moins d'avoir une mentalité d'esclave, il faut réclamer des hausses de salaire, surtout dans les industries de base

C'est ce que déclare M. Gérard Picard, président de la Fédération Nationale de la Métallurgie en constatant les différences de salaire qui sont de 65 cents l'heure pour le journalier et qui vont jusqu'à \$1.05 l'heure pour les travailleurs spécialisés entre l'usine Griffin Steel de St-Hyacinthe et la Griffin Wheel de Chicago

M. Gérard Picard a félicité les membres du Syndicat des Métallurgistes de St-Hyacinthe qui sont en grève depuis le 5 novembre dernier pour appuyer leurs demandes d'augmentations de salaire de 29 cents l'heure, ce qui porterait le salaire de base à \$1.50 pour le journalier, cela pour une convention de deux années.

Les compagnies américaines qui viennent s'installer chez nous sont à la recherche du paradis des salaires de famine et viennent exploiter nos travailleurs et continuent de les exploiter tant que ces derniers n'ont pas le courage d'appuyer leurs revendications.

La Griffin Steel, dit-il, est venue s'établir à St-Hyacinthe parce qu'elle y trouvait sans doute des facilités d'exploitation mais surtout parce qu'elle pouvait y payer de bas salaires. Mais à moins d'avoir une mentalité d'esclaves, les travailleurs mûris par l'expérience et forts de leur solidarité syndicale, doivent faire tout ce qui est possible pour faire progresser les salaires, surtout dans une industrie de base comme l'acier.

La productivité à St-Hyacinthe

M. Picard, qui parlait lors d'une assemblée des grévistes, la semaine dernière, a déclaré que la compagnie Griffin Steel

de St-Hyacinthe, réalisait des profits énormes, si l'on tenait compte de la productivité des travailleurs de cette usine, comparativement aux salaires qui sont payés par la même entreprise à Chicago et à ce que l'on considère comme une bonne productivité dans l'économie canadienne.

Selon le témoignage de M. D.V. Hamilton, gérant de l'usine de St-Hyacinthe, cette dernière usine "tant à cause de sa construction que de son équipement est en mesure d'obtenir un meilleur rendement à meilleur compte que l'usine-soeur de Chicago, Griffin Wheel.

M. Hamilton, qui faisait cette déclaration le 18 juin 1954, ajoutait en outre que l'usine de Chicago, agrandie et équipée, pouvait produire 360 roues de locomotives et de wagons par jour.

Or, dit M. Picard, à l'heure actuelle, la production de l'usine Griffin Steel de St-Hyacinthe, est de 400 roues par jour. C'est donc dire que la productivité de l'usine de St-Hyacinthe est plus grande que celle de Chicago. Par contre, on y paie des salaires très inférieurs.

M. Picard a poursuivi en disant que dans l'économie canadienne, le rapport entre le coût de la main-d'oeuvre et le prix de vente est d'environ 20 p. 100. A la Griffin Steel, dit-il, d'après nos calculs, d'après les salaires qui sont payés aux travailleurs et le prix de vente des roues de wagons, ce rapport est seulement de 7 à 10 p. 100, ce qui signifie que la compagnie est en mesure d'absorber la hausse de salaire de 29 cents l'heure que vous réclamez présentement, pour une convention de deux années.

Au moment où la compagnie vous refusait cette demande, elle signait à Chicago une convention de travail augmentant le salaire de base à \$1.85 l'heure.

Les différences de salaire

Précédemment, M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie, avait tracé un parallèle entre les conditions de travail et de salaire dans les deux usines.

Faisant ressortir que les demandes syndicales à St-Hyacinthe sont pour une convention de deux années, il ajouta qu'en plus, les travailleurs de l'usine de Chicago jouissent d'un plan de pension et que les travailleurs peuvent se faire un boni de production pouvant augmenter le salaire du journalier de \$15.00 par semaine et celui de autres catégories proportionnellement.

M. Payne a ensuite donné le tableau comparatif que nous reproduisons ci-contre:

Comparaison des salaires entre les usines de Saint-Hyacinthe et de Chicago

Toutes les opérations décrites ci-dessous sont similaires entre les deux plans sur une base de 40 heures par semaine.

SAINT-HYACINTHE			CHICAGO			DIFFERENCE	
OPERATION	CLASSE	TAUX	CLASSE	TAUX	HEURE	SEMAINE	
Journalier	1	\$1.21	1	\$1.85	.64	\$25.60	
Concierge	1	1.21	1	1.85	.64	25.60	
Fournaise, 2e aide	2	1.27	7	2.09	.82	32.80	
Commis de balance	2	1.27	3	1.93	.66	26.40	
Coupeur de sprue	3	1.33½	7	2.09	.65½	26.20	
Machiniste "C"	3	1.33½	10	2.21	.87½	34.00	
Conducteur de char. éner. ..	3	1.33½	4	1.97	.63½	25.40	
Commis de magasin	5	1.46	5	2.00	.55	22.00	
Mécanicien "B"	4	1.39½	11	2.25	.85½	34.20	
Perceur de roues	4	1.39½	6	2.05	.65½	26.20	
Fournaise, 1er aide	5	1.46	16	2.45	.99	39.64	
Forgeron	5	1.46	11	2.25	.79	31.60	
Réparateur de ladle	5	1.46	6	2.05	.59	23.60	
Machiniste "B"	5	1.46	14	2.37	.91	36.40	
Perceur de "Hub"	5	1.46	9	2.17	.71	28.40	
Soudeur "B"	5	1.46	9	2.17	.71	28.40	
Soudeur "A"	5	1.46	12	2.29	.83	33.20	
Electricien "C"	6	1.52	8	2.13	.61	24.40	
Electricien "B"	8	1.64½	11	2.25	.60½	24.20	
Opérateur de "Boring Mill" ..	6	1.52	8	2.13	.61	24.40	
"Refractory Men"	6	1.52	15	2.41	.89	35.60	
"Pourer"	6	1.52	12	2.29	.77	30.80	
Machiniste "A"	8	1.64½	20	2.61	.96½	38.60	
"Millwright"	8	1.64½	15	2.41	.76½	30.60	
Outilleur	8	1.64½	22	2.69	1.04½	41.80	
Electricien "A"	11	1.84	14	2.37	.53	21.20	

Windsor Mills

Les papetiers et la Canada Paper ont signé une convention de travail

Le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Windsor Mills et la Canada Paper Co. ont signé dernièrement une convention collective de travail d'une durée de deux années.

Les travailleurs ont obtenu une augmentation de salaire de 5 cents l'heure rétroactive au 1er mai 1958 et qui sera en vigueur jusqu'au 30 avril 1960, date d'expiration de la convention.

Les syndiqués ont également obtenu une quatrième semaine de vacances après 25 années de service, une augmentation de la prime de nuit et des bénéfices améliorés en cas de maladie. Plus

sieurs ajustements de taux particuliers ont également été accordés.

M. Jean-Guy Morin, représentait la Fédération nationale de la pulpe et du papier tandis que MM. L.-P. Corriveau, président; Mathias Péloquin, vice-président; Eugène Trifiro, secrétaire et G. Ménard, trésorier, représentaient le syndicat.

Sorel

Le Syndicat Catholique et National des Débardeurs de Sorel, Inc., a procédé à ses élections pour le terme 1958-1959.

Les officiers élus sont: MM. Omer Desjardins, président, Paul Emile Potvin, 1er vice-président; Gérard Cournoyer, 2e vice-président; Marcel Gladu, secrétaire archiviste; Gérard Jutras, secrétaire-trésorier; directeurs: Raymond Cournoyer, Jean Taily, Roger Taily; sentinelle, M. Irénée Théroux.

Les élections étaient sous la présidence de M. Marcel Houde, président du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Sorel Inc., et M. Lucien Kiopini, agent d'affaires des Chantiers Maritimes de Sorel qui agissait comme secrétaire. Aumônier du Syndicat, M. l'abbé Robert Fontaine.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2839

40% des travailleurs de Sorel privés de leur droit au travail

La réglementation de l'économie est devenue nécessaire, proclament MM. Roger Mathieu, Gérard Picard et Michel Chartrand lors d'une assemblée populaire

En face de la situation actuelle, il est nécessaire que l'Etat applique le dirigisme économique afin que dans un pays d'abondance, les familles canadiennes ne soient pas privées du nécessaire parce que les travailleurs ne trouvent plus à employer leurs bras.

Tel est en substance le résumé des principales déclarations faites à Sorel, jeudi soir dernier par MM. Roger Mathieu, président général de la CTCC; Gérard Picard, président de la Fédération Nationale de la Métallurgie et Michel Chartrand, chef provincial du parti social démocratique, lors d'une assemblée populaire à la salle St-Pierre de Sorel.

L'assemblée qui était sous la présidence de M. Marcel Houle, président du Conseil central de Sorel et qui groupait plusieurs centaines de personnes, a également entendu M. Pélouquin, promoteur de Sorel, qui a demandé aux travailleurs et à la population, de pousser dans le dos des autorités municipales et autres, quand celles-ci mettent trop de temps à passer à l'action.

L'action collective

Le président général de la CTCC, M. Roger Mathieu, a réclamé l'action collective des travailleurs en face du problème du chômage. Les syndicats, dit-il, la CTCC, sont dans leurs droits quand ils réclament une action positive des gouvernements. Quand le feu est à la maison du voisin, personne n'a



M. Roger Mathieu, président général de la CTCC, adressant la parole à la population de Sorel à l'occasion d'une assemblée de protestation contre le chômage qui sévit partout au Canada et surtout dans la région de Sorel.

le droit de se croiser les bras.

Et c'est aussi par intérêt que tous doivent travailler à trouver une solution au problème du chômage. Le chômage, dit-il, fait bouler de neige: les chômeurs, leurs familles, achètent moins, les marchands, les fournisseurs, les professionnels, les vendeurs de services, se ressentiront tôt ou tard du chômage chez les travailleurs.

Le chômeur, dit-il, est rejeté de la société qui ne veut plus de ses services. Il se sent rapetissé, diminué. Isolé, il ne peut rien pour forcer les dirigeants à résoudre le problème. Ce n'est que par l'action collective qu'il pourra exiger de nos gouvernements qu'ils remplissent fidèlement leur rôle de serviteurs et de gérants du bien commun. Nous avons le droit de leur donner des ordres, de faire des suggestions, des recommandations. Ils ne sauraient résister à l'opinion publique.

Soulignant le fait qu'il y a actuellement 6,000 travailleurs sur 15,000 qui sont actuellement en chômage et que par ailleurs, la CTCC soutient une grève de 250 travailleurs à la Sorel Industries de Sorel, M. Mathieu a déclaré que la CTCC ne veut pas de grève et que les travailleurs eux-mêmes n'aiment pas les grèves. Ce sont les employeurs et souvent les gouvernements qui, par leurs attitudes au sujet des justes revendications des travailleurs, poussent ces derniers à quitter le travail.

Le chômage existait à Sorel

avant la grève des employés de Sorel Industries; il y avait du chômage à la Sorel Industries avant la grève. Ne perdons pas de vue le vrai problème et sa solution: le chômage de milliers de travailleurs dans un pays d'abondance et le plein emploi qui ne peut être assuré que par le dirigisme économique.

La pleine utilisation des ressources

M. Michel Chartrand a fait un parallèle entre l'économie dirigée mise en oeuvre pendant la guerre et la liberté de crever de faim qui est le lot de 10 p. 100 de la population canadienne à l'heure actuelle.

Avant la guerre, le total des sans-travail a atteint le niveau de près de 20 p. 100; en 1944, pendant la guerre, seulement 1 p. 100 de la population se cherchait du travail; le pourcentage est remonté à 7 et 8 p. 100 après la guerre, il est redescendu pendant la guerre de Corée pour augmenter continuellement depuis et atteindre actuellement environ 10 p. 100 des travailleurs.

C'est une preuve, dit-il, que lorsque l'économie devient libre, qu'elle n'est plus orientée vers la satisfaction des besoins humains, lorsqu'elle est laissée aux libres décisions des financiers et des brasseurs d'affaires qui n'ont en vue que le profit maximum à réaliser, qu'elle cause du chômage tandis qu'elle le résorbe quand les gouvernements, par leurs investissements, leur contrôle des capitaux, de l'utilisation des ressources et de la main-d'oeuvre, réglementent et orientent l'économie.

Un tableau paradoxal L'aumônier du Conseil cen-

La coordination de l'économie

"L'Etat doit jouer un rôle positif et remplir toute sa mission."

Sa Sainteté Pie XII a précisé les fonctions de l'Etat dans la production en ces termes: "Tout d'abord le devoir d'accroître la production et de la proportionner sagement aux besoins et à la dignité de l'homme pose au premier plan de la question de l'ordonnance de l'économie sur le chapitre de la production. Or, sans substituer leur omnipotence oppressive à la légitime autonomie des initiatives privées, les pouvoirs publics ont ici un rôle indéfinissable de coordination, qui s'impose plus encore dans l'enchevêtrement des conditions actuelles surtout sociales.

"En particulier, ce n'est pas sans leur concours que peut se constituer une politique économique d'ensemble qui favorise l'active coopération de tous et l'accroissement de la production des entreprises, source directe de revenu national."

(Cardinal Paul-Emile Léger)

Le droit au travail: un droit naturel

"Tout homme a le devoir que lui impose la nature et donc son Créateur de conserver son existence et de subvenir aux besoins de sa famille. Il a donc le droit de trouver dans son travail le moyen de pourvoir à sa vie propre et à celle des siens. Ce droit ne fait en quelque sorte qu'un avec le droit de vivre.

"Le chômage d'hommes valides, voulant travailler et privés de travail, est anormal et contre le droit naturel.

"L'organisation sociale et économique, au contraire, en tant qu'elle est une oeuvre de raison, doit favoriser l'exercice de ce droit au travail. Une société n'est pas saine si elle ne procure pas à chacun de ses membres la possibilité de vivre humainement des fruits de son travail."

Cardinal Paul-Emile LEGER.

tral de Sorel, M. l'abbé Fontaine, a rappelé la récente lettre pastorale de Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger sur le problème du chômage qui demandait l'action de toutes les classes de la société et celle de l'Etat pour résoudre ce problème et nous "réconcilier avec le tableau paradoxal des milliers de citoyens sans travail dans une contrée immensément riche et en plein développement".

Il a insisté sur le rôle que doivent jouer les travailleurs, les premiers intéressés, ainsi que les organisations syndicales qui les représentent. Il a exhorté les travailleurs à être fiers de la CTCC et de ses chefs qui acceptent la doctrine de l'Eglise et dont les actes reflètent le christianisme qui les inspire.

L'orientation de l'économie

M. Gérard Picard a cité quelques exemples du rôle que devrait jouer l'Etat pour orienter l'économie. Pendant la crise de 1929 à 1939, nos hommes publics se sont énervés en face du chômage en établissant des camps de chômeurs pour ainsi étaler la situation au grand jour. Aujourd'hui, dit-il, ils ont pris de l'expérience et nient la gravité de la situation. D'après eux, il s'agit simplement d'une "pause" de l'économie qui devrait reprendre sa marche ascendante.

Pourtant, dit-il, nos gouvernements devraient agir et prendre les moyens d'assurer plus de stabilité.

En examinant la situation autour de nous, nous constatons par exemple que des centres comme St-Hyacinthe, Drummondville, Magog et Sherbrooke ont centré leur économie sur l'industrie du textile. Malheureusement, dit-il, nous devons importer la matière première et nous restons incapables de faire concurrence aux produits étrangers.

Par ailleurs, les Cantons de l'Est, Asbestos, Black Lake, Thetford, sont riches en minéral d'amiante. Nous nous contentons d'extraire le minéral du sol et de l'exporter brut aux Etats-Unis pour le réimporter ensuite à l'état manufacturé en payant des droits de douane élevés. Nous perdons donc sur les deux tableaux.

L'économie des Cantons de l'Est et de toute la province ne serait-elle pas transformée si nos filatures de textile étaient remplacées par des manufactures de produits finis d'amiante?

Mais qui dira à la Johns-Manville ou à la Dominion Textile

que le bien commun de la population exige que nos ressources naturelles soient d'abord transformées chez nous et que les consommateurs trouveraient meilleur compte en achetant des cotonnades en provenance des Etats-Unis ou d'ailleurs, sinon le gouvernement? Une telle transformation de notre économie permettrait à nos tisserands de gagner sans doute de meilleurs salaires et de faire un travail moins essoufflant.

En 1939, ajoute-t-il, le Canada comptait 45 entreprises dans l'industrie de la chaussure. En 1950, il y en avait 250 qui sont, toutes, aux prises avec des problèmes de mévente et de chômage.

Tout cela parce que l'orientation des capitaux, de l'utilisation des ressources, de la main-d'oeuvre a fait défaut.

Une économie laissée au caprice de chacun ne rejoint jamais le bien commun et a toujours en vue le profit maximum à réaliser. La satisfaction des besoins humains, premier critère d'une économie saine, ne peut être assurée que par la planification de l'économie.



LES COLLETS BLANCS

(Une étude de M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique spécialisé dans le secteur des collets blancs en collaboration avec M. Jean de Laplante, sociologue)

Résumé des articles précédents : L'analyse de l'aptitude à se syndiquer dans les différents cadres de la fonction publique se termine avec le présent article. Nous avons vu le degré de perméabilité que pouvaient présenter les secteurs techniques et professionnels. Nous touchons en profondeur les cadres administratifs proprement dits. La première partie de cette étude a suivi les différentes étapes de la genèse des classes moyennes et elle a insisté sur la nature "envahissante" des cadres nouveaux dans la société contemporaine. Nous terminons le présent article par une récapitulation des constatations saillantes sur l'ensemble de la fonction publique.

Collets blancs et intermédiaires administratifs: La masse des fonctionnaires se recrute cependant, nous l'avons vu, dans les cadres de l'administration proprement dite. Et c'est dans le secteur des fonctions d'autorité et d'exécution de ce cadre que l'on trouve la plus grande homogénéité, l'esprit de corps le plus typique de toute la structure du fonctionnarisme, — que ce soit à l'échelon fédéral, à l'échelon provincial ou à l'échelon municipal. Esprit de corps qui est fait de la tradition de loyauté et de sécurité au départ et dont la satire s'est emparée pour la scène et la littérature, il y a déjà longtemps. Il est plus facile de typifier un fonctionnaire collet blanc qu'un fonctionnaire professionnel. Le premier trait psychologique du fonctionnaire, employé d'administration, qu'il soit ou non investi d'autorité, est de s'identifier pleinement à la fonction publique, dont il est un rouage important ou secondaire. Entre le gouvernant et le gouverné, il a lui, l'intermédiaire, l'homme qui active les mécanismes de la chose publique. Cette identification n'est pas nécessairement un sentiment d'importance personnelle. Il s'agit plutôt d'un processus d'intégration qui entraîne les hommes, comme malgré eux, vers ce que l'on a pu appeler l'esprit fonctionnaire. Il en résulte pour l'homme une dépersonnalisation qui devient parfois inquiétante, une attitude qui colle à la routine et au désintéressement du problème humain, touchant au fait de l'administration. La raison administrative devient une sorte de primat, une chaîne qui tient le fonctionnaire prisonnier.

C'est sans doute ce qui explique pourquoi les fonctionnaires provinciaux subissent des conditions qui les placent dans une situation parfois humiliante devant les catégories d'ouvriers syndiqués. Pourtant le fonctionnaire moyen jouit d'une formation qui se situe entre la fin du cours primaire et le début du classique (secondaire). Sa culture est de beaucoup plus élevée que dans les cadres sociaux comparables; sa vie sociale tiendra souvent plus d'éléments prestigieux que l'employé de commerce de même niveau social.

Les fonctionnaires provinciaux et fédéraux ont des associations de défense professionnelle qui les représentent et auxquelles ils font valoir leurs doléances, mais, à toutes fins concrètes, leur promotion et leur progrès social dépend strictement de la volonté de l'Etat-providence. Les cadres provinciaux et fédéraux sont légalement interdits au processus

de syndicalisation. En France, pourtant, tous les employés de l'Etat ont le droit de se syndiquer et ils peuvent utiliser l'arme majeure du syndicalisme: la grève.

Au niveau municipal cependant, les fonctionnaires ont le droit d'appartenir à des syndicats affiliés à des centrales syndicales, mais le droit de grève a été supprimé en 1941, après la grève des services publics de Montréal. L'arbitrage obligatoire couronne les négociations et détermine, sous réserve de la sanction de la Commission municipale de Québec, pour les aspects financiers, le cours final de la convention collective.

Comme le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal a réussi à promouvoir efficacement depuis au-delà de 15 ans les intérêts de ses membres, les cadres professionnels de toutes catégories et les intermédiaires administratifs jusqu'au niveau de l'assistant-surintendant de division, se sont joints au syndicat pour la négociation d'une convention collective, dont sont exclus cependant les professionnels qui sont représentés par des collègues professionnels (avocats, médecins, architectes, ingénieurs, etc.) et qui commandent des traitements relativement élevés.

Et, d'une manière générale, si les obstacles légaux étaient levés, les fonctionnaires du niveau provincial et du niveau fédéral se syndiqueraient rapidement, car les représentations qui ont été faites, parfois avec véhémence, mais toujours dans le cadre de la soumission à la bonne volonté de l'autorité publique, depuis au-delà de 20 ans, marquent une aspiration collective très nette vers un mieux-être économique et l'amélioration des conditions de travail.

Syndicalisation des cadres d'administration publique: Les analyses précédentes nous amènent à formuler les constatations suivantes:

- les cadres d'emplois salariés de la fonction publique, malgré la diversité de caractère des groupes qui les composent, présentent une **GRANDE PERMEABILITE PSYCHOLOGIQUE A L'ACTION SYNDICALE;**
- des barrières légales sont dressées à la syndicalisation des cadres de fonctionnaires provinciaux et fédéraux de toutes catégories;
- les employés de corporations municipales et scolaires ont le droit légal de s'associer syndicalement, mais le processus de la syndicalisation est tronqué par la loi des services publics, dans le Québec, qui substitue à la



L'hon. M. F. Gregg, conseiller du BIT en matière d'éducation

GENEVE (Nouvelles du B. I.T.) — M. David A. Morse, Directeur général du Bureau international du Travail, vient de nommer M. Milton F. Gregg, ancien Ministre du Travail du Canada, conseiller pour les activités du B.I.T. en matière d'éducation. Les projets du B.I.T. dans ce domaine comportent la création à Genève d'un Centre international de hautes études sociales et du travail.

Au cours de sa carrière M. Gregg a été notamment président de l'Université du Nouveau-Brunswick (Canada), Ministre des Pêcheries, Ministre des Anciens Combattants et Ministre du Travail. Il était récemment représentant permanent du Bureau de l'Assistance technique des Nations Unies en Irak.

M. Gregg, chargé d'une mission d'une durée de trois mois à partir du 1er février, conseillera le Directeur général sur la création et le fonctionnement du Centre d'études envisagé.

grève l'arbitrage obligatoire et final;

- la "perméabilité à l'action syndicale" doit toutefois s'entendre dans un sens très précis: cette action doit se faire en conformité des aspirations profondes du milieu et des attitudes fondamentales du fonctionnaire; elle doit respecter certains préjugés sociaux tels que conscience de la valeur professionnelle de l'instituteur, de l'hygiéniste, du technicien, etc; sens de la hiérarchie dans l'ordre administratif; loyauté à l'égard des administrations publiques, qui sont effectivement les patrons; insistance dans les négociations sur l'aspect sécurité, dignité du travail et amélioration des conditions de travail, etc.; l'idéologie à servir doit être conforme à l'intérêt immédiat du milieu et sauvegarder ses traditions les plus chères;
- il semble que l'organisation sociale canadienne devrait pouvoir évoluer jusqu'à autoriser légalement la syndicalisation de tous les cadres du fonctionnarisme dans notre société.

La CISC en Afrique, en Asie et en Amérique latine

Des délégués venus de quatre parties du monde se sont réunis à Paris pour discuter les nouveaux projets d'action et de propagande de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens (CISC) en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Ces projets seront mis au point lors des réunions qui auront lieu, en Afrique et en Asie, au cours des mois de décembre 1958 et de janvier 1959. Quant à ceux relatifs à l'Amérique latine, ils ont déjà fait l'objet d'un examen approfondi par le Conseil de l'Organisation régionale de la CISC pour l'Amérique latine (CLASC), qui s'est réuni à Santiago au Chili du 24 au 29 novembre dernier.

Au cours de leur colloque à Paris, les délégués ont étudié divers aspects de l'activité régionale déployée par les différentes institutions internationales officielles, telles que les Nations Unies, l'Organisation Internationale du Travail, l'UNESCO et l'Organisation Mondiale de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il a été décidé d'envoyer un représentant à la première session de la Commission Economique pour l'Afrique de l'ONU qui s'ouvrira le 29 décembre prochain à Addis-Abéba (Ethiopie). La Commission a approuvé les récentes initiatives prises par l'Organisation Internationale du Travail en vue de développer son activité en Afrique. Parmi ces initiatives, il convient de signaler plus particulièrement la création d'un Centre d'Action à Lagos (Nigeria), l'institution d'une Commission Consultative Africaine tripartite et la convocation d'une Conférence Africaine tripartite du Travail, dont la Commission estime qu'elle devrait se tenir, non pas en 1961, mais en 1960. La Commission a approu-

vé les candidatures, présentées par la CISC, de dirigeants syndicaux chrétiens autochtones pour certains postes importants au Bureau International du Travail à Genève et au Centre d'Action de Lagos, ainsi que pour la représentation des travailleurs africains auprès de la Commission Consultative Africaine.

La Commission a également accordé une attention particulière à l'Organisation, par la CISC, de deux cours de formation pour dirigeants syndicaux, qui auront lieu, respectivement, à Saïgon et à Brazzaville, en janvier prochain. Ces cours seront organisés avec l'appui de diverses institutions spécialisées des Nations Unies.

L'examen des relations existant entre la Communauté Economique Européenne et les territoires d'outre-mer associés a permis de constater que, jusqu'ici, un nombre insuffisant d'Africains a été recruté pour les services de la C.E.E.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu en mai 1959, à Genève.

A la Shawinigan Chemicals

Bref de prohibition contre une décision de la CRO

Le Syndicat des Travailleurs en Produits chimiques de Shawinigan a obtenu un bref de prohibition contre une décision de la Commission des relations ouvrières visant à exclure plusieurs travailleurs de l'unité de négociation.

La Commission des relations ouvrières avait ainsi fait droit à une requête de la Shawinigan Chemicals la priant d'amender le certificat de reconnaissance syndicale et d'exclure de l'unité de négociation, donc des rangs du syndicat, les contremaitres, les gardiens, les employés de laboratoire, et les concierges de l'usine de Shawinigan-Est.

Le Syndicat a contesté la validité de cette décision et a obtenu

un bref de prohibition, ce qui a pour effet d'empêcher la compagnie de se prévaloir de cette décision pour soustraire ces travailleurs des avantages d'une convention collective de travail.

Les travailleurs restent donc membres du syndicat et couverts par la convention tant que les tribunaux ne se seront pas prononcés sur la légalité de la décision de la Commission des relations ouvrières.

Communiqué

Un enquêteur pour le mesurage de bois est dépêché dans la région de La Mauricie

Monsieur Jean-Louis Lefebvre de Québec, inspecteur du service forestier de la Commission du Salaire minimum, a été dépêché dans la région de La Mauricie pour vérifier les allégués de l'Union des Camionneurs de la Rive Nord du St-Laurent (C.T.C.C.). C'est ce que nous déclare Monsieur René Harmégnies, directeur régional de la C.T.C.C.

C'est à la suite de protestations faites, par l'Union, auprès

du ministère des Terres et Forêts et la Commission du Salaire minimum de Québec au sujet du mesurage inadéquat fait envers les camionneurs que le Service forestier de la Commission de Québec a dépêché un inspecteur chez les contracteurs en bois de sciage et les compagnies et contracteurs en bois de pulpe de La Mauricie.

Les plaintes de l'Union étaient à l'effet que ses membres ne recevaient pas les quantités qu'ils avaient droit lors du mesurage qu'il leur était fait par les mesureurs (cullers) au service des contracteurs et compagnies de la région.

René HARMEGNIES

C.C.C.L. Annual Memorandum to Ottawa

St. Laurent or Diefenbaker: The Story Has Not Changed

Contrary to what happens in Quebec, the delegation of union directors are always very well received by the authorities of the Canadian Federal Government.

The former Prime Minister, the Honorable Louis St. Laurent, flanked by some of his Ministers shook the hands of the delegates and congratulated them on their annual brief, but at the same time offering no precise or definite opinions of the demands made by the union in their annual brief.

After having met twice with the Diefenbaker Government it is truthful to contend that the more it changes at Ottawa the more it remains the same.

The C.C.C.L. union delegates were received in an atmosphere of cordiality but the demands made in the annual brief were received coldly in the same manner as the demands previously made in the annual brief submitted by the C.L.C. (Canadian Labor Congress).

The net result of the visit of the delegation was the granting of an interview with the Minister of Labor, the Honorable Michael Starr on the subject of the C.B.C. producers strike.

Other demands made by the C.C.C.L. union were either touched upon lightly or ignored by the Prime Minister and the members of his Cabinet.

The Union Delegation

Following a meeting of the C.C.C.L. Confederation Assembly which was held the previous night in Hull, Quebec, about 50 representatives of the C.C.C.L. and affiliated organizations met with members of the Federal Government.

Mr. Roger Mathieu, general president of the C.C.C.L., headed the delegation while Mr. Jean Marchand, union secretary, read the memorandum.

Among other union representatives present were: Messrs. Rene Gosselin, Horace Laverdure, Rosario Gosselin, Adrien Plourde, Angelo Forte, Daniel Lessard and Miss Jeanne Duval all vice-presidents of the C.C.C.L. union.

Mr. Gerard Picard, former C.C.C.L. general president and presently president of the National Metal Trades Federation, also accompanied the delegation.

In its annual brief the C.C.C.L. featured two important questions, those of unemployment and union security.

Unemployment

In spite of all optimistic declarations that we have heard in the last few months, unemployment is still an acute problem in this country. Hundreds of thousands of workers are anxiously waiting for the opportunity to earn their living and that of their family. In a rich country in full progress,

this situation appears to us to be paradoxical and scandalous.

The year 1958 was particularly hard, in this aspect. As a matter of fact, if we compare it to the four preceding years, we notice that it was in 1958 that the number of unemployed looking for work, compared to the total labour force, was the highest.

Does not so important a paralysis of manpower of the country justify an energetic intervention on the part of our government? We believe that the Canadian Government has concerned itself with that problem, but can we say that its efforts were proportioned to the problem? Do the winter work campaign, the aid to the municipalities undertaking unemployment works during the winter season, the construction of a few public buildings constitute measures susceptible of correcting an evil, seemingly rooted in the very core of our economic system?

The C.C.C.L. suggests that, in view of the urgency of the situation, the Federal Government should call a Federal-Provincial conference, with the municipalities participating, in order to seek the best means for giving work to the unemployed and to help those whose income is insufficient. We should take advantage of that conference to elaborate a policy for full employment and see to it that the security of Canadians no longer depends exclusively upon the equilibrium of the blind forces of economy.

Unemployment Insurance

The Unemployment Insurance Act is still the basic element of our system of social security. In these hard times, Canadian citizens are more appreciative of the value of such legislation. But they also are more aware of its weaknesses.

The fast decrease in the reserve fund of the Unemployment Insurance Commission has brought panic in many quarters. The C.C.C.L. does not believe that the decrease alone is a cause of alarm, since it has always claimed that the reserve was uselessly too high. In our opinion, what constitutes a real danger is that to the unemployment insurance fund are charged expenses that should be paid from the consolidated revenue fund of Canada. The unemployment insurance fund was never created to guard against the consequences of an economic crisis. We must not use it to cover the expenses of a relief program for unemployment, either directly or indirectly.

The C.C.C.L. does not object to but favors the extension of benefits of the unemployment insurance, as was the case for the seasonal workers. But, on the other hand, it asks that the law be made to include all workers, even those with a steady job, in order to better distribute the risks.

The Government itself should pay more than the share presently contributed to the unemployment insurance fund because we consider that the whole population must assume the cost of certain forms of unemployment. We suggest that the share of the Government be at least equal to that paid up by employers and by employees.

By extending the law to include workers not presently covered and by increasing the share that the Government must pay to the unemployment insurance fund, it will be possible to improve considerably the benefits so that they meet the requirements of the Canadian workers. Not only should payments be increased and their duration be prolonged but it is important to create new classes in order to maintain a proper relation between the prestations and the income of the insured.

Fight Against Trade Unionism

The enemies of free and democratic trade unionism have launched a great campaign, in Canada, in order to weaken the workers' status and to obtain from the Government legislation to restrict the right of association. This campaign is only the echo of the fight against organized labor undertaken in certain Southern States in the U.S.

It is not our intention to go back to the false and tendentious statements appearing in the briefs submitted by the Canadian Mining Association, the Canadian Manufacturing Association and the Canadian Chamber of Commerce. All tend to weaken organized labor and paralyze it in the pursuit of its mission which is to protect the professional and social interests of workers.

We take the liberty of forewarning the Canadian Government against such an undertaking which threatens not only trade unionism but at the same time democracy and the climate of liberty on which our country prides itself.

After nearly a century of struggles for which the workers paid so dearly, we are, due to trade unionism, in progress towards a balance, essential to any free society, between capital on the one hand and labour on the other.

Only trade unionism can make solidarity possible for labour. To attack trade unionism, to slander it so as to weaken it, is to seriously threaten this balance and the chances for a real democracy which it represents. No responsible citizen, even less any democratically established authority, concerned with the general welfare of the community, can favor such an undertaking.

Supreme Court Ruling Favors "Rand Formula"

A ruling handed down last week by the Supreme Court of Canada decided that a collective labor agreement clause providing for the compulsory deduction of union dues is binding on the Paquet Company of Quebec City, the largest departmental store in the Ancient Capital and the union representing over 600 employees of the store.

The decision upset earlier judgments of the Quebec courts annulling the clause and dismissing claims of the Quebec Store Employees Union C.C.C.L., that it was binding.

The collective agreement was signed March 24, 1955, and included a clause for the compulsory deduction of union dues.

However, the store later received signed statements from 254 employees withdrawing their consent for the compulsory deduction.

The company continued to make the deductions, putting the money into a special fund, until the courts ruled on the dispute.

The Supreme Court of Canada ruled last week that the amount collected and not turned over to the union be remitted immediately to the union.

L'ACTUALITÉ

dans les

CHANTIERS MARITIMES

Assemblée des membres

La prochaine assemblée générale des membres de l'union aura lieu, le lundi 16 février prochain, à l'heure habituelle. Cette assemblée promet d'être d'un grand intérêt à cause de la récente tournure des négociations avec la compagnie. M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, adressera la parole.

Les sous-marins atomiques

On a annoncé la semaine dernière que la Grande-Bretagne aurait commencé la construction d'un sous-marin mû par l'énergie nucléaire. Lord Selkirk a fait cette déclaration à la Chambre des Lords.

Entre temps, une rumeur circule à l'effet que la Canadian Vickers construira bientôt un sous-marin de ce genre dans quelque temps. La rumeur n'a été ni confirmée ni niée par la Canadian Vickers.

Avez-vous changé d'adresse ?

Si oui, prenez contact avec un officier de l'union et faites-lui connaître votre adresse actuelle. Plusieurs employés rappelés au travail n'ont pu être rejoints parce qu'ils avaient changé d'adresse. La même chose pourrait vous arriver !

Commerce avec la Chine

Les propriétaires de navires américains font actuellement campagne pour boycotter tous les navires qui font du transport

pour la Chine communiste. On prétend que la politique actuelle est de nature à favoriser l'économie chinoise.

Un gros problème

Comment employer son temps quand ce sera la semaine de travail de 20 heures ? Adressant la parole récemment au St. Mary's College, d'Oakland, Californie, le professeur Mortimer Adler, a prédit que nous aurons bientôt la semaine de travail de 20 heures. Je ne crains pas la bombe atomique mais j'ai surtout peur que nous ne soyons pas préparés pour faire face aux problèmes de loisirs qu'apportera la semaine de travail de 20 heures. Le système d'éducation aux Etats-Unis ne se prépare pas à faire face à ce problème et semble complètement l'ignorer.

Notre marine reviendra-t-elle ?

Il se peut qu'une partie de la marine canadienne, actuellement enregistrée sous pavillon étranger, nous revienne bientôt, d'après des commentaires en provenance d'Ottawa. L'on sait que les navires de plusieurs pays du monde dont les navires de l'ancienne marine marchande canadienne, naviguent actuellement sous les pavillons de Panama, du Liberia, du Honduras et de Costa Rica. La plupart des navires canadiens ont été enregistrés sous le pavillon panamien afin de réduire le coût d'opération de ces navires.

LAKE ST. JOHN

Garage Workers Get New Contract

An agreement has been reached and a contract will be finalized shortly between the Patronal Automobile Association of Chicoutimi and Lake St. John and 12 lo-

cal unions which group some 200 garage employees.

The new collective labor agreement will remain in force for one year from September 15, 1958. Classified mechanics have obtained an hourly wage increase of five cents retroactive to September 15 of this year and other employees will receive increases of three cents an hour.

In addition the members will be paid \$25.00 in retroactivity and the other workers will benefit by \$20.00 each.

The agreement was reached in the presence of conciliator Roger Leblanc. Messrs. William Cubaynes and Edmond Monger, president and secretary respectively of the Association represented the garage owners while Messrs. Leon Beaulieu, Pierre-Julien Martel and Roch Tremblay acted for the unions.

Striking Producers Await CBC Decision

As the C.B.C. producers strike moved into its 34th day last Saturday proposals by Claude Jodoin were being studied by Canadian Broadcasting Corporation officials on the strike, of its Montreal television producers.

Mr. Jodoin, president of the C.L.C., made the proposals on Friday after successive meetings with Labor Minister Michael Starr and Ernest L. Bushnell, acting president of the C.B.C.

The nature of the proposals was not disclosed and the C.B.C. was not expected

to reveal its decision before Monday at the earliest when the board of directors will meet in Ottawa for the first time since the strike began on December 29.

Amid efforts to end the dispute came reports of rising discontent among non-striking employees who have

kept radio and television networks in operation for over a month.

Radio producers were said to be planning a similar move as that of the 21 top supervisory staff members who rebelled against a C.B.C. decision to fire striking employees last week-end.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Membership Meeting

The next general monthly membership meeting is scheduled to be held in the union hall on Monday, February 16, at the usual hour. This meeting promises to be of great interest to all members of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L., and everyone who is a member is urgently invited to attend.

It is expected that the meeting will be addressed by S. Ted Payne, vice-president of the National Metal Trades Federation, to which our local union is affiliated.

Local union officers are now in the course of preparing an agenda for this important meeting. Make it a point to attend, and take an active part in the deliberations.

Britain Starts A-Sub

It was announced last week that material work on Britain's nuclear submarine has been started. The First Lord of the Admiralty, Lord Selkirk, disclosed this in the House of Lords, but did not explain what he meant by "material work."

But it is known the keel of a floating dock connected with the project has been laid. A rumor around shipyards in Canada has it that Canadian Vickers will be building nuclear submarines in the near future.

Confirmation or denial of this rumor has not been commented upon by Vickers.

Have You Changed Addresses Lately?

If so, please contact your union office immediately and leave your present address. Do it now! Several employees who were recalled to their jobs could not be reached and thus lost their chances of starting back to work.

No Trade With Red China

American shipowners are building up steam behind a campaign to forbid shipping United States foreign aid cargoes in any vessels which trade with Red China.

The argument is that U.S. shipping policy actually aids the communist Chinese economy.

Big Worry!

What will we do with our time, if and when a 20-hour work week comes to our country? That question had Philosopher Mortimer J. Adler greatly worried last week.

Addressing an audience at St. Mary's College in Oakland, California, Adler predicted the 20-

hour work week is not too far off. Then he added "My fear for the future of the nation is not the atom bomb, but the failure to be prepared to make use of our leisure time which will be made available with the 20-hour week."

"American education does not face or even seem to know the problem."

Curb On 'Runaway' Ships

Canada, which has lost most of its deep sea merchant fleet, may get some of it back by indirect means, Ottawa government officials have suggested. There is presently world-wide agitation against the practice of registering ships under "flags of convenience," that is the flags of Panama, Liberia, Honduras and Costa Rica. Many of Canada's deep sea merchant ships were transferred after the last war to Panamanian registry to cut operating expenses.

Strike Notes

Union Solidarity Holding Firm

A revue of strikes which are in effect at the present time affords some cheerful and not so cheerful news.

At Sorel and St. Hyacinthe (Sorel Industries and Griffin Steel) it now looks as if serious negotiations with the companies are about to begin.

The morale of the strikers at both places is excellent and Union meetings are eagerly looked forward to and attended by the membership.

Elsewhere, in the full fashioned hosiery industry at Pert and Caprice Hosiery plants in Montreal, the strike continues and negotiation talks are at a standstill.

But with the upswing of economic conditions looked forward to during the first months of this year, the future for the settlement of these conflicts looks bright to the workers.

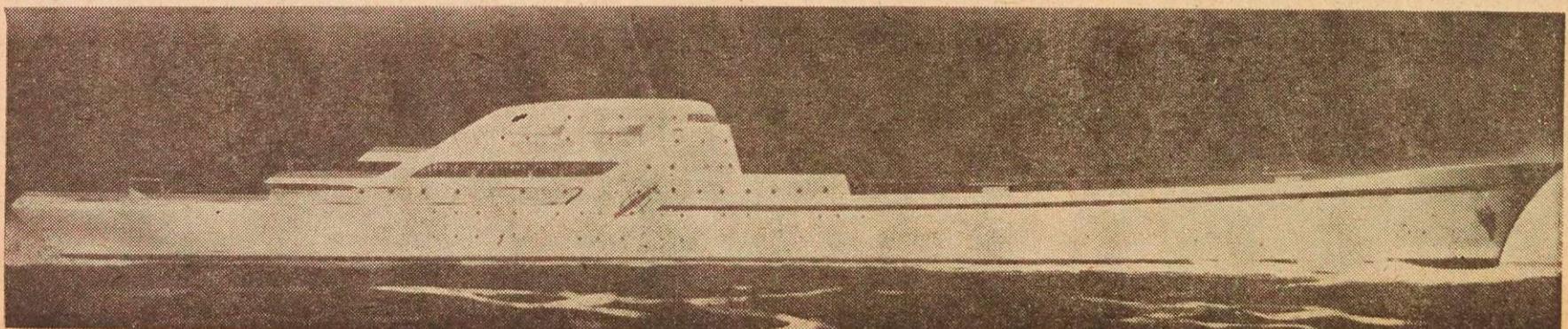
Keep your courage, fellow-workers. This is the wish that Le Travail offers as well as all your Union brothers who are behind you in your struggle for decent wages and better working conditions.

50 Cents An Hour Hike At Sorel Industries

*Strike ended Tuesday last with
signature of three-year collective
agreement — Unanimous vote
decides acceptance of terms —*

*Basic salary boosted from \$1.20 to
\$1.61 plus 9 cents in fringe benefits*

*— Retroactive from October 10,
1957 for hours worked*



Drawing of the world's first atomic powered merchant-passenger vessel, the Savannah, to be launched before the end of this year.